



**LE 23 AVRIL
VOTEZ**

POUR

BENOIT HAMON

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La croissance des maladies chroniques dans le monde a été qualifiée par l'Organisation Mondiale de la Santé de « défi mondial d'ampleur épidémique ». Elle a fait l'objet d'une déclaration à l'occasion de la conférence de New York de septembre 2011 signée par les 184 chefs d'Etat et de gouvernement, dont la France.

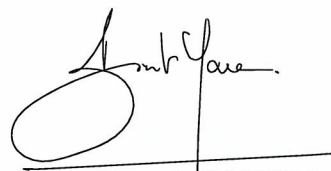
L'objectif de l'OMS est la diminution de la mortalité prématurée de 25% et l'arrêt de l'épidémie d'obésité et de diabète d'ici 2025. L'organisation précise que les pays développés peuvent se donner des objectifs plus ambitieux. Compte-tenu de la diminution de la mortalité actuelle, l'ambition peut se reporter sur la diminution de la morbidité. Ceci correspond à un enjeu sanitaire mais aussi économique, puisqu'on a dépensé pour les maladies chroniques en 2014, 64 milliards de plus qu'en 1994. Cet objectif n'est pas utopique puisqu'il est déjà atteint au Japon. Par rapport à la France, le Japon a 24 % en moins de maladies chroniques et 22% en moins de dépenses de santé, tout en ayant des indicateurs sanitaires équivalents.

L'environnement d'aujourd'hui conditionne la santé des générations futures. Parmi ces causes environnementales, les perturbateurs endocriniens jouent un rôle majeur et doivent être

éliminés le plus possible. « Jamais l'humanité n'a été confrontée à un fardeau aussi important de maladies en lien avec le système hormonal : cancers du sein, du testicule, de l'ovaire ou de la prostate, troubles du développement du cerveau, diabète, obésité, non-descente des testicules à la naissance, malformations du pénis et détérioration de la qualité spermatique » comme l'ont rappelé les scientifiques dans « Halte à la manipulation de la science ».

Mettre l'accent sur les maladies chroniques non transmissibles ne signifie pas pour autant se désintéresser des maladies transmissibles, lesquelles sont également des maladies d'origine environnementale, notamment sociale.

Atteindre un tel objectif suppose de mettre en œuvre des réformes structurantes du système de santé pour en faire un objectif porté par l'ensemble de la population ainsi que par les professionnels de santé et les professionnels dont l'activité contribue à créer notre environnement (ingénieurs, architectes, urbanistes, administrateurs...).



Benoît HAMON

CRÉER UN MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE EN CHARGE DE LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE, DE L'ALIMENTATION ET DU TRAVAIL

Ce regroupement correspond à une vision moderne de l'environnement, une vision qui a été retenue pour créer l'ANSES. Le rattachement de la Direction générale de l'Alimentation au Ministère de l'Écologie correspond au même mouvement qui avait eu lieu en 1971 lors de la création du Ministère de l'Environnement à partir des services provenant du Ministère de l'Industrie. Le principe retenu alors fut de dissocier les activités de promotion de l'industrie de celles veillant à prévenir les conséquences de cette activité sur l'environnement.. Cette logique doit s'appliquer à l'agriculture et à l'alimentation. C'est d'ailleurs l'intérêt bien compris des agriculteurs du point de vue de la protection de leur santé.

COMPLÉTER LE DISPOSITIF DE SÉCURITÉ SANITAIRE EN CRÉANT UN INSTITUT DE VEILLE ENVIRONNEMENTALE

Benoît Hamon créera un Institut de Veille Environnementale sur la base d'une transformation de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS), actuel Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial, en Etablissement Public Administratif, en lui transférant les activités du Centre Interprofessionnel Technique d'Études de la Pollution Atmosphérique (CITEPA) sur les émissions de polluants et de l'Observatoire de la qualité de l'Air Intérieur (OQAI) sur la qualité de l'environnement intérieur. Un autre EPIC, l'Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA) peut également être la base de cette nouvelle agence. Ces deux organismes ont des missions parallèles au regard des nuisances créées d'un côté par l'industrie, de l'autre par l'agriculture.

DÉVELOPPER LA RECHERCHE EN SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Benoît Hamon structurera l'Institut Français de Recherche en Environnement Santé sur le modèle du National Institute of Environmental Health Sciences (USA).

Il développera les grands outils d'observation de la santé : registres de jumeaux, registres de pathologies, d'exposition, grandes enquêtes en population...

Benoît Hamon intégrera un volet spécifique Santé Environnementale dans la Stratégie Nationale de Recherche et y allouera un budget dédié.

Il lancera un grand programme interdisciplinaire « Construire l'exposome ». Le décryptage de l'exposome est un programme de même ampleur que celui du génome et il est nécessaire qu'un pilotage dédié soit constitué non seulement en France, mais à l'échelon international.

INTRODUIRE DES VOILETS SANTÉ-ENVIRONNEMENT DANS LES PLANS DE SANTÉ PUBLIQUE

Benoît Hamon élaborera d'un volet environnement dans les plans par pathologie en commun avec le Plan National Santé Environnement. Il leur donnera un financement pérenne selon le modèle de la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme.

REFONDER LES MÉDECINES DE PRÉVENTION AUTOUR DE LA PROTECTION DE LA PÉRIODE GESTATION DE LA PETITE ENFANCE

L'importance de la protection de la période de gestation nécessite de refonder des médecines de prévention (médecine scolaire, Protection maternelle et infantile) autour de cet objectif.

Benoît Hamon créera un grand corps de médecins de santé environnementale pour rassurer un haut niveau de formation et de rémunération. L'activité de ces professionnels doit pouvoir s'appuyer sur un référentiel élaboré sur la base des connaissances scientifiques actuelles.

Il créera un chèque bio pour faciliter l'accès à l'alimentation bio. Cela doit s'accompagner d'un suivi par les institutions avec des professionnels formés.

DÉVELOPPER LA MÉDECINE ENVIRONNEMENTALE

La médecine environnementale vise à protéger les malades des atteintes du fait de l'environnement. La création de structures dédiées dans les Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) vise à éviter l'errance médicale. Ce phénomène est particulièrement aigu pour les maladies environnementales émergentes pour lesquelles le corps médical est actuellement très peu formé. Je créerai donc un département Santé Environnementale au sein de la HAS pour diffuser les bonnes pratiques en ce domaine.

FORMER DES PROFESSIONNELS ET DES CITOYENS À LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Benoît Hamon introduira une formation à la santé environnementale dans la formation initiale des professionnels de santé, professionnels du risque (ingénieurs, urbanistes, architectes, techniciens des collectivités territoriales...), hauts fonctionnaires.

Il mettra également en place une formation initiale de tout citoyen à « construire sa santé » car les citoyens d'aujourd'hui et de demain doivent être formés à être acteurs de la construction de leur santé et pour cela maîtriser les éléments de base.

Benoît Hamon engagera le développement des nouveaux métiers pour évaluer et améliorer les environnements (extension des conseillers en habitat à l'ensemble des facteurs environnementaux).

FIXER UN POURCENTAGE DE DÉPENSES DÉDIÉES À LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Ce financement se fera sur la base du principe Pollueur-payeur accompagné d'étiquetage spécifique visant à décourager l'excès de consommation. A titre d'exemple, considérer la consommation de soda au même titre que le tabagisme par un étiquetage spécifique « Peut donner le diabète », « Dangereux pour la femme enceinte ».

CRÉER UN FONDS DÉDIÉ À LA REMÉDIATION DES SOLS ET DES SÉDIMENTS

La contamination de l'écosystème induit des effets à long terme pour la santé humaine et la santé de l'écosystème. L'enjeu touche à la fois à la protection de la santé humaine, mais aussi de la biodiversité.

A l'image du Superfunds aux Etats-Unis, Benoît Hamon créera un fonds sur ces sujets, qu'il souhaite alimenter par des financements européens. L'exemple le plus caricatural est celui du chlordécone aux Antilles, pour lequel on admet que la durée de contamination sera de 600 ans sans qu'aucune mesure ne soit prise pour attaquer le problème à la source. Benoît Hamon fera voter une loi portant indemnisation du chlordécone et du paraquat.

INNOVER EN METTANT EN PLACE UNE PLATEFORME TECHNOLOGIES PROPRES ET SÛRES ET RÉNOVERAI LES CENTRES TECHNIQUES

S'attaquer aux causes environnementales des maladies nécessite de repenser l'activité économique en intégrant dès la conception des procédés la dimension santé. Il est nécessaire de rompre avec la politique actuelle de correction a posteriori, coûteuse au plan sanitaire mais aussi économique. Il y a là une formidable opportunité d'innovation. Ce processus doit être accompagné au plan technologique, avec la création de la plateforme technologies propres et sûres que je financerais par les investissements d'avenir. C'est l'opportunité de rénover l'activité des Centres Techniques, autour de l'enjeu de l'innovation incluant la santé, sous l'égide de l'Agence créée à partir de l'INERIS et de l'IRSTEA.

CRÉER DES AGENCES RÉGIONALES DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

La France est marquée par des disparités de santé importantes entre ses différents territoires. Par exemple, le taux d'incidence de cancer de la prostate varie de 1 à 4 entre la Réunion et la Martinique. Des disparités importantes existent aussi à l'intérieur des territoires : pour le cancer de la prostate, le rapport de mortalité entre le centre de la Bretagne et le nord des Côtes d'Armor est proche de 1 à 2. Ces phénomènes ne peuvent s'expliquer par le seul hasard. Il est nécessaire de les analyser au plus près du terrain et en lien avec tous les acteurs concernés.

Il est en conséquence nécessaire de faire en sorte que les institutions de santé environnementale au niveau régional puissent travailler de façon coordonnée au sein d'agences régionales de la santé environnementale, du travail et de l'alimentation sur le modèle de ce qui a été réalisé au niveau national avec l'ANSES. Ces agences auraient une vocation d'évaluation, la fonction régaliennne restant dévolue aux Agences Régionales de Santé.

Benoît Hamon créera également des pôles de compétence pour analyser les inégalités sanitaires et environnementales en lien avec les PRSE (Plans Régionaux Santé Environnement) sous l'égide des Observatoires Régionaux de la Santé et de l'agence créée à partir de l'INERIS et de l'IRSTEA.

DÉVELOPPER LA DÉMOCRATIE SANITAIRE

La révolution de la santé que représente l'émergence de la santé environnementale ne peut être conduite de façon technocratique. Elle nécessite un engagement citoyen à tous les niveaux.

L'engagement citoyen est aussi celui des professionnels. La reconnaissance de la légitimité des lanceurs d'alerte nécessite de créer des institutions dédiées pour les protéger, comme la Haute Autorité et les maisons des lanceurs d'alerte qui couvrent un champ plus vaste que celui de la santé environnementale.

Un élément important de la démocratie sanitaire est la reconnaissance de l'action de groupe en santé environnementale. Il n'y a aucune logique à limiter celle-ci aux seuls faits de consommation.

INTÉGRER LA DIMENSION SANITAIRE DANS LES PLANS ET PROJETS « URBANISME SANTÉ »

Les pollutions urbaines affectent directement la santé environnementale : pollution de l'air, pollution sonore, des cours d'eau urbains, des sols, pollution électromagnétique dont l'effet cocktail n'est pas évalué. La ville est à l'interface des différentes composantes de la crise écologique. Elle est en conséquence le lieu où la lutte contre la crise sanitaire peut être menée avec le plus d'efficacité, car elle permet d'intégrer la dimension santé dans toutes les décisions d'urbanisme et d'associer les citoyens aux décisions.

Benoît Hamon intégrera donc de la dimension sanitaire dans les plans et projets « urbanisme durable »

Il développera des services de santé environnementale dans les collectivités territoriales prenant la suite, là où ils existent, des anciens services d'hygiène.

Benoît Hamon intégrera également des critères d'éco conditionnalité dans les politiques d'achat des collectivités territoriales.

INTÉGRER LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE DANS LE SYSTÈME DE SOIN

Le système de soin est lui-même producteur de risques pour l'écosystème. Cela doit être intégré dans ses outils de gestion. J'adopterai l'indicateur PBT (substances Persistantes, Bio accumulatives et Toxiques) dans la gestion des établissements de santé. Je lancerai les programmes « 1000 jours pour la santé » conformément au programme lancé par l'OMS, allant de la recherche clinique à la sensibilisation des femmes enceintes. Les CHU ont un rôle majeur à jouer en lien avec la médecine de ville.

Benoît Hamon mettra en place un pourcentage dédié à la Santé Environnementale dans les Missions d'Intérêt Général et d'Aide à la Contractualisation (MIGAC).

INTÉGRER LE VOLET SANTÉ DANS LE CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La crise écologique se définit comme la conséquence de l'activité humaine. La crise sanitaire doit être considérée comme la 4ème crise écologique. A ce titre, les mesures prises pour faire face aux autres crises doivent être conçues en intégrant la dimension santé. Le risque est grand en effet que la santé ne soit la variable d'ajustement de la solution des autres crises. L'exemple le plus éclairant est celui de la crise climatique, qui conduit à développer l'isolation des habitats, avec pour conséquence l'augmentation de la pollution intérieure, si la question des émissions liées aux matériaux et aux activités humaines n'est pas prise en considération.

Benoît Hamon intégrera donc un volet santé dans les politiques dédiées aux 3 crises écologiques que sont : les changements climatiques, la diminution de la biodiversité et l'épuisement des ressources naturelles.

PORTER LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE À L'INTERNATIONAL

Une politique de santé environnementale ne peut être définie au seul échelon national, ni même européen. La France a commencé à jouer un rôle déterminant au plan européen et mondial sur la question des perturbateurs endocriniens. Elle se doit d'afficher la même ambition pour la politique de santé environnementale.

La France agira pour :

- la création de l'Organisation Mondiale de l'Environnement (OME), l'extension des compétences de l'OMS et de l'OME équivalentes en regard de celles de l'OMC et l'adoption d'une définition écosystémique de la santé
- la création d'un Fonds dédié de lutte contre les Maladies chroniques non transmissibles sur le modèle de l'ONU-SIDA
- la création d'un GIEC de la santé environnementale, le GISE (Groupe International de la Santé Environnementale)
- la création d'un volet santé environnement clairement identifié dans la perspective Horizon 2020 en Europe

LES 23 AVRIL ET 7 MAI, JE VOTE **POUR BENOIT HAMON**